



Rétrospective de la conférence et bilan *ad hoc*

Conséquences de la révision de la loi sur la protection des données
sur la CII
Séminaire de la CII

7 mai 2024

Bilan



- Pas de résumé
- Pas de procès-verbal
- Des pistes intéressantes à explorer pour poursuivre la réflexion
- Avec quelques clins d'œil et de petites piques



La protection des données =
un sujet aride, complexe, difficile



Non, la protection des données
concerne le vivant

Introduction de Daniel Knöpfli



- Lui aussi pense que la protection des données est un sujet aride et indigeste
- Mais il a deux super expéditeurs
 - L’initiative des villes pour la politique sociale
 - Le Comité national de développement et de coordination de la CII
- Ce qui importe, c’est la vision globale: la CII comme l’expression d’un effort central pour rendre cela possible
- La protection des données peut être un argument contre «et c’est dommage»

Introduction de Daniel Knöpfli



- L'action doit être guidée
 - Les individus
 - Le domaine du possible

La protection des données et ses trois facettes



- Question centrale
 - car il s’agit effectivement de données extrêmement sensibles
- Obstacle
 - ... aux bonnes idées, à une collaboration aisée, à un processus coordonné
- Excuse
 - derrière laquelle on peut aussi se cacher

Exposé du professeur Kieser



- «J'ai du respect pour cet exposé»
- Aride, complexe, difficile
- «J'aime donner des avis de droits brefs, mais ceux-ci contenaient tout de même quelques dizaines de pages»
- «Je reconnais que je dois moi aussi rechercher sans cesse dans les textes de loi»

→ Même un professeur de droit n'y parvient pas les yeux fermés. Vous êtes donc en bonne compagnie.

En réalité, c'est absurde...



- Principe légal:
Vous ne devez rien dire à personne
- Décision:
Allez, on pratique la CII!

Deux exceptions



En principe, obligation de garder le secret selon l'art. 33 LPGA

Sauf

AC & AI – Kieser: «C'est une figure libre»

- Exception prévue par la loi
- Consentement → C'est aussi une figure libre
 - après avoir fourni des informations complètes qui ont été comprises
 - facultatif

Le consentement: une figure libre



- Appliquer toutes les dispositions applicables en matière de protection des données aux faits relevant de la CII semble relever de la figure libre sur le plan juridique
- Et il est clair que le consentement des client(e)s et des personnes assurées est un élément central à cet égard

Comment obtenir le consentement



- Ce qui semble évident est souvent loin d'être simple
 - Est-ce que je comprends les enjeux?
 - Quels sont mes rapports avec les services étatiques?
 - Peur du contrôle et de la perte de contrôle
 - Les barrières linguistiques, le manque de connaissance du système, etc., compliquent l'information
- Pensons-y. Les personnes concernées n'ont pas une vie facile. Imaginez qu'il faille en plus s'occuper de ces questions.

Dépassons l'aspect de la protection juridique



- Si nous avons tous les guides et les projets de convention nécessaires
- Arrive finalement le moment décisif:
- **L'entretien entre le CII/le service ou la personne compétent(e) et la personne assurée**
- Comment y parvenir? Comment mener l'entretien de manière à obtenir le consentement?
- C'est une compétence spécifique, méthodologique. C'est aussi un travail relationnel. Pour gagner la confiance.
- Il n'est plus question de connaissances juridiques, mais d'aptitudes relevant du travail social, de compétences en matière de communication et de conduite d'entretien

«Se concentrer sur ce qui est possible»

Objectif: forte proportion de consentements



- Il faudra attendre un moment avant la prochaine révision de loi
- Entre-temps, nous pourrions compter sur le soutien de ceux qui mènent les entretiens pour obtenir le plus grand nombre de consentements possible: formations et meilleures pratiques
- Ne pas expliquer ce que vos collaborateurs ou vous-même savez faire depuis longtemps. Mais reconnaître que cette étape peut parfois être très difficile et que l'on doit avoir les bons outils.

«Se concentrer sur ce qui est possible» Clarté au sein des institutions de la CII



C'est bien plus qu'une question juridique. Cela concerne aussi la «culture» existant au sein de différents systèmes, la compréhension commune

- Avec des consentements, beaucoup de choses deviennent possibles
 - Plus l'AI et la LACI, voire sans
- Cette information doit être connue de tous. Une culture du vivre-ensemble doit émerger. Cela demande de la clarté et du temps.

Exposé d'Uttinger



- Message à distance du Préposé fédéral à la protection des données

«Nous avons parfois besoin d'un peu de courage.»

C'est quand même spécial: des lois géantes et plusieurs articles de lois.

Mais au final, c'est de courage dont nous avons besoin. Nous devons faire confiance au bon sens des gens. Et simplement nous mettre à leur place.

Exposé d'Uttinger



- Personne n'a jamais été condamné. Et cela n'arrivera pas.
- Autodétermination individuelle en matière d'information
 - Se glisser dans la peau de la personne concernée
- Principe de la bonne foi
- Principe de la proportionnalité
- Évaluation du risque
- Sécurité des données

Il ne s'agit pas seulement d'échanges de données entre institutions de la CII



- Échange de données
 - Entre les institutions de la CII: cas particulier et données générales
 - Lors de l'attribution d'un mandat
 - Lors de l'introduction de nouvelles applications et de nouveaux processus de traitement des données
- Conservation des données
 - Sécurité
 - Archivage
 - Remise des données à la personne

Atelier Uttinger/Kieser



- Qui lit vraiment les accords sur la protection des données?
- Plus grave encore: qui les comprend?
- «Nous, les juristes, nous ne sommes pas vraiment d'une grande aide, nous essayons surtout de protéger le mandataire et de tout bien ficeler»
- → Consentement: doit rester court et compréhensible, laisser le temps
 - 3 niveaux:
 - Information directe au client/à la cliente (1 page)
 - Explications en annexe
 - Encore plus d'informations en ligne
- La réciprocité entre les services n'est pas automatique: les services administratifs doivent garantir les échanges d'informations réciproques et s'assurer individuellement qu'ils ont lieu correctement (consentement)

Atelier en Valais



- Décision jusqu'au niveau du gouvernement cantonal
 - Base claire pour les travaux
 - Convention signée par tous

1.2 Partenaires CII Valais

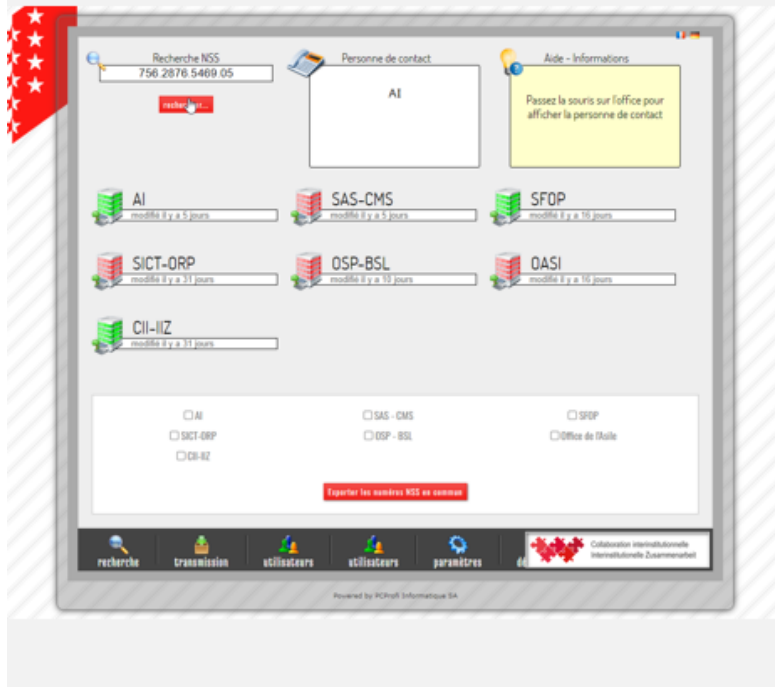
▲ Signataires de la Convention 2022

- Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)
- Service de l'action sociale (SAS)
- Service de la formation professionnelle (SFOP)
- Service des hautes écoles (SHE)
- Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI)

Atelier en Valais: savoir qui se trouve à quel endroit



1.3 Système d'alerte CII



- Double authentification
- Qui est déjà en contact avec quel service?
- Chaque organe saisit le numéro AVS du client/de la cliente et de la personne compétente au sein du service
- Tout est géré au moyen du numéro AVS, pas de noms
- De cette façon, aucune donnée n'est transmise, cela n'est pas possible sans base légale
- La collaboration a lieu ensuite au cas par cas

Les points de vue des différent(e)s juristes



- Les conclusions des juristes des différents services cantonaux divergent
- L'Office AI estime qu'il n'y a pas de base légale permettant la transmission des listes de numéros AVS à la CII
- Pour certains services, la transmission est possible; pour d'autres, elle ne l'est qu'avec l'assentiment de la personne concernée
- → élaborer une base légale formelle pour la CII

Votre photo de couverture



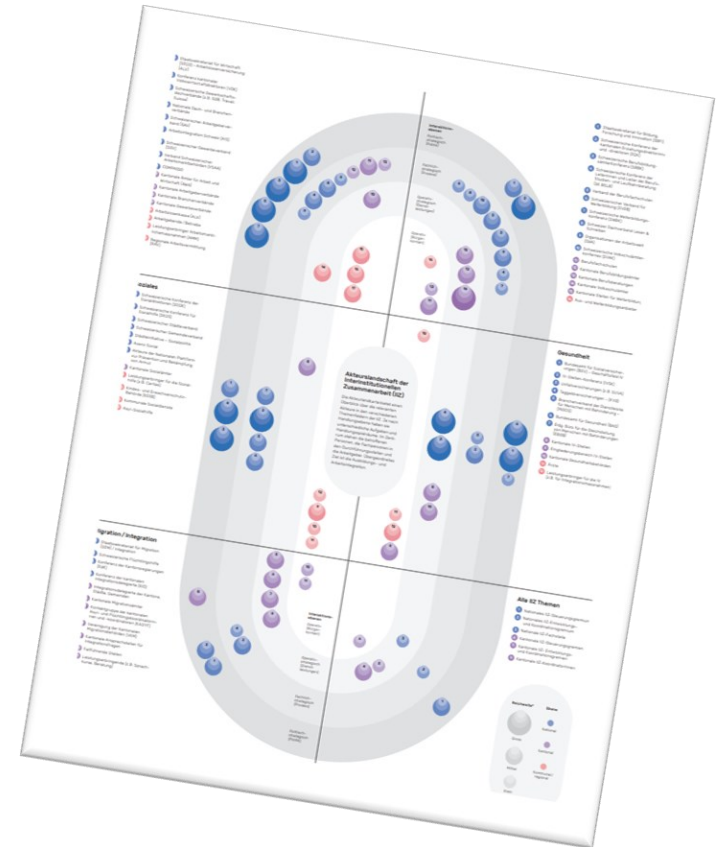
Votre objectif

An aerial photograph showing several people walking on a paved plaza with a grid pattern. The people are scattered across the frame, some walking alone and some in small groups. The colors of their clothing are visible against the grey pavement.

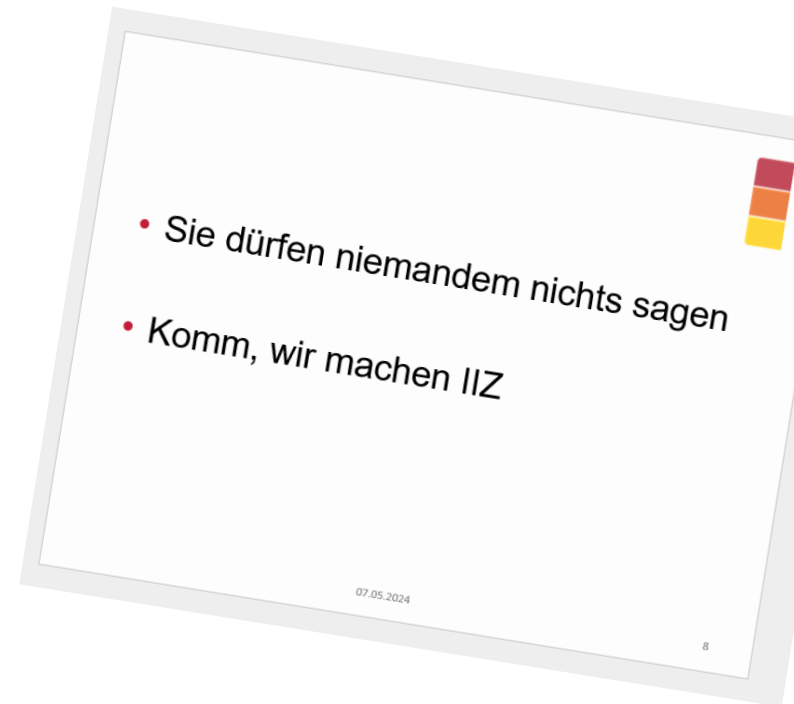
UNSERE MISSION

Schnittstellen werden zu Nahtstellen
Gemeinsam für eine nachhaltige berufliche und soziale Integration.

Vous avez une mission digne d'un héros



... mais n'avez ni costume de héros
ni pouvoirs particuliers



Il y aura sûrement une autre révision



- Les organes de la CII ont-ils été auditionnés lors de la révision de la LACI et de la LPD?
- Quelles sont les révisions de loi en cours qui influencent votre travail?
- Que proposeriez-vous pour les prochaines révisions?
- Allons encore plus loin: à quoi devrait ressembler le paquet de mesures des prochaines révisions légales pour que votre tâche soit facilitée?
- Faites clairement connaître vos exigences. La politique n'est jamais avant-gardiste; il faut toujours faire pression.

Oui, il faut du courage. Et être réaliste.



- La vie comporte des difficultés.
- La science et la pratique offrent des compétences.
- La CII offre des structures.
- À présent, il faut faire en sorte que la protection des données ne soit pas un obstacle.
- **Mais qu'elle veille à ce que les données soient purement et simplement protégées.**

Faire courageusement ce qui est possible



- Évaluation du risque juridique
- En tenant compte de la volonté politique et des impératifs professionnels
- Dans l'intérêt des clients/personnes assurées et en communiquant avec eux
- Agir là où nous pouvons apporter notre contribution
 - Instaurer un climat d'ouverture réciproque entre les institutions de la CII
 - Consentements
 - Conception adaptée
 - Viser la plus grande proportion de consentements possible
 - Connaissances techniques et meilleures pratiques appropriées

Rejeter catégoriquement l'idée selon laquelle la CII est superflue



Abstimmung - Vote

namentlich - nominatif: 16.3843/17525

Für Annahme der Motion ... 63 Stimmen

Dagegen ... 129 Stimmen

(0 Enthaltungen)

[16.3843 | Dissolution des structures
nationales de collaboration
interinstitutionnelle | Bulletin officiel | Le
Parlement suisse](#)



2018



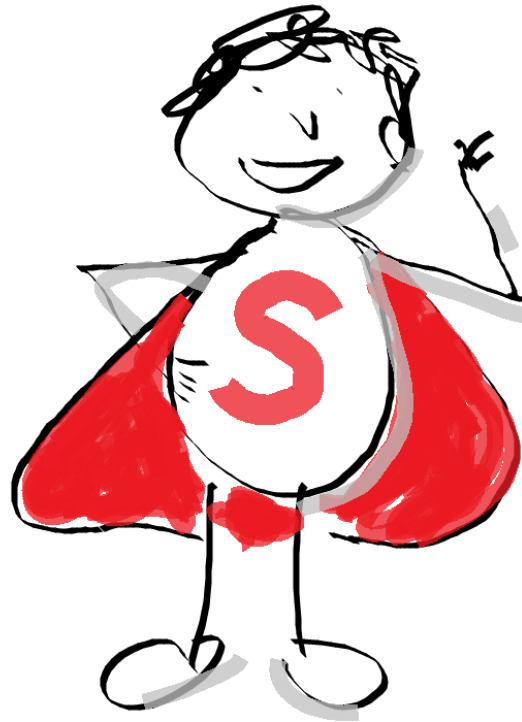
- On veut plutôt qu'ils fassent ce qu'ils font.
- Au niveau fédéral et cantonal, les politiciens veulent une CII.
- La collaboration permet de réinsérer et de soutenir les personnes.
- Dans ce contexte, les données sont protégées mais la collaboration n'est pas impossible.

Pistes pour élargir la réflexion



- Proposer d'autres séminaires
- Guide du consentement
- Échanges réguliers sur les pratiques des cantons
- Faire éventuellement connaître au niveau national les réflexions du canton du Valais et les commenter?
- Formation / perfectionnement des personnes directement impliquées dans l'obtention des consentements
- Possibilité de demander brièvement un avis de droit dans des cas concrets?
- Commencez à recueillir des idées pour la révision des lois et l'adaptation des ordonnances du point de vue la CII. Le Valais n'est peut-être pas le seul canton à avoir besoin d'une base légale formelle pour la CII.

Pour que la cape des
super-héros grandisse peu à peu



Merci et bonne continuation!



mcw

Miriam C. Wetter
Wuhrmattstrasse 28
4800 Zofingen



www.mcw.ch
062 511 20 30